



« Pôle activités CGT en territoires »

Le 19 mai 2014

**Comités régionaux
Copie aux responsables des délégations CESER et aux
Présidents des CESER Aquitaine et
Champagne/Ardennes**

Réunion des régionaux du 14 mai 2014

Réformes institutionnelles

Quelques éléments au service d'une expression CGT cohérente dans les territoires

Note articulée autour de 7 points

- 1°) Pourquoi cette nouvelle note ? : Une réponse aux besoins exprimés
- 2°) Quel rôle des mandaté(e)s dans les CESER ?
- 3°) Les écueils à éviter
- 4°) L'appropriation des enjeux
- 5°) Des constructions « inter comités régionaux »
- 6°) Quelques axes d'intervention
- 7°) Les perspectives internes

1°) Pourquoi cette nouvelle note ? : Une réponse aux besoins exprimés

Devant le nombre très important de demandes des responsables des délégations CGT dans les CESER et de premiers responsables des comités régionaux d'avoir un échange à brève échéance sur le sens et le contenu des réponses syndicales à apporter aux initiatives conduites par les Conseils régionaux sur les questions afférentes aux réformes institutionnelles, la décision a été prise d'une réunion de travail des Comités Régionaux à l'issue du CCN. La forte participation ainsi que les contacts avec celles et ceux qui s'étaient excusé(e)s ont validé l'intérêt de cette réunion de travail.

En effet, il se confirme que la quasi-totalité des CESER sont, sous des formes diversifiées, appelés soit à émettre des avis sur d'éventuels redécoupages administratifs visant à redessiner la carte des régions, soit à s'exprimer sur des prises de position politique des Présidents de Conseils régionaux. Les mois de mai et juin sont rythmés de réunions sur ces questions avec des configurations différentes suivant les régions mais associant toutes les CESER.

Toute cette effervescence se nourrit de la perspective de l'examen par le Conseil des Ministres du projet de loi intitulée à la présente date « *clarifiant l'organisation territoriale de la République* » et par les dernières annonces gouvernementales évoquant la possibilité d'une nouvelle carte « territoriale » dès la fin de l'année au motif de conforter l'organisation des prochaines élections politiques départementales et régionales. Le Président de la République a en effet évoqué un possible report de ces élections pour tenir compte des nouveaux périmètres et responsabilités des collectivités territoriales. A la présente date, personne ne peut dire quand ce projet de loi sera

examiné par le Conseil des Ministres avant d'entrer dans le circuit parlementaire. Après avoir été évoqué fin avril, début mai, la date du 28 mai est maintenant dans la presse. Il est aussi question maintenant de 2 projets de loi : l'un clarifiant l'organisation territoriale de la République ; le second organisant les nouvelles modalités d'élections des exécutifs locaux.

Dans ce contexte complexe, mouvant, « sous pression » des médias, des annonces quotidiennes, des jeux politiques des Présidents de Conseils régionaux, de la multiplication des réunions institutionnelles, la question qui est venue est : ***quelle stratégie adopter et quel rôle doit jouer le syndicalisme et singulièrement celui porté par la CGT dans les territoires et dans l'institutionnel que représente le CESER à l'échelle des régions ?***

Les interventions de chacun(e) ont confirmé ou mis en exergue plusieurs constats :

- L'absence de démocratie tant à l'échelle nationale que territoriale prévalant à l'élaboration de cette réforme majeure à bien des égards ;
- L'enjeu économique sous jacent à toutes les combinaisons de redécoupage envisagées dans chacune des régions ; enjeu qui pousse de fait à une mise en concurrence ;
- L'absence quasi-totale de questions pourtant essentielles afférentes aux rôles, missions et organisation de la puissance publique avec pour objectifs de construire des politiques publiques adaptées aux besoins d'aujourd'hui et de demain en matière sociale, industrielle, services publics, etc...
- L'absence de réflexion sur la place et le rôle de l'Etat dans les territoires, garant de l'effectivité de socles fondamentaux de la république ;
- L'absence de réflexion sur les conséquences des éventuels redécoupages sur des structures exerçant des missions de services publics à l'instar, par exemple, des Carsat, etc....
- La perspective d'un pouvoir réglementaire aux futurs conseils régionaux ouvre sur des exigences exprimées par des personnalités politiques régionales en matière d'adaptation du SMIC aux réalités économiques de la région. Cela reste cependant très marginal.

Quelques interventions ont interrogé sur une éventuelle transcription en France du modèle allemand des Lander ; d'autres sur celles des provinces espagnoles. Ces questionnements nécessiteraient des contacts plus réguliers avec nos homologues de ces pays. Sur ce point, il a été souligné que la CGT disposait d'un espace international/Europe qui pouvait apporter des éclairages utiles sur les constructions institutionnelles, elles aussi complexes et mouvantes, propres à chaque pays. D'autres ont relevé que des relations et des initiatives intersyndicales se nouent régulièrement entre des comités régionaux et leurs homologues syndicaux des pays frontaliers. Il a aussi été relevé qu'il était parfois délicat de faire des « raccourcis » et que l'essentiel n'était pas de tenter des démonstrations hasardeuses, voire erronées, mais de faire percevoir les enjeux et de construire des réponses syndicales interprofessionnelles – confédéralisées – en adéquation avec les besoins exprimés.

Bien que chacun partage les enjeux sous jacents à cette réforme institutionnelle, **il a été estimé utile de disposer d'un nouveau document confédéral posant un cadre général** pour des interventions syndicales homogènes et cohérentes dans chacune des régions et dans chacun des CESER.

En effet, à l'instar des réformes conduites ces dernières années, celles portées par ce projet de loi porte en germe des options stratégiques « régionalistes » au nom de l'intérêt supérieur du territoire s'inscrivant dans une mise en concurrence des territoires. Les régions s'avère déjà être des espaces de mise en concurrence pour favoriser les stratégies d'entreprise et du capital. La perspective de pouvoirs réglementaires sans précision sur le contenu et le périmètre fait craindre un accroissement des mises en concurrence

Les organisations syndicales ne sont pas à l'abri de cette dérive et doivent percevoir ce danger.

Notre intervention vise à contrario à réintroduire de la solidarité **confortant l'enjeu d'articuler ambitions revendicatives en territoire, solidarités entre territoires et cohérence nationale.**

C'est l'objet de la présente note. Elle porte plus sur la démarche que sur les contenus revendicatifs. **Elle est complémentaire des 3 derniers documents** déjà édités par la Confédération joints, pour mémoire, en annexe.¹ L'existence de ces 3 documents a été rappelée lors de la réunion. En effet, leur contenu vise à imprimer **une démarche syndicale cohérente qui articule démarche revendicative et démarche d'organisation.** Ils servent d'ores et déjà de supports à de nombreuses journées d'études organisées dans les territoires.

2°) Quel rôle des mandaté(e)s dans les CESER ?

Quelle soit la responsabilité exercée, le mandat dans l'institutionnel est confié par une organisation. Dans le cas d'espèce, ce mandat est sous la responsabilité des Comités régionaux. Il est donc essentiel que les expressions et les initiatives des délégations soient débattues et décidées par les organisations territoriales. Outre le respect de la charte des élu(e)s et mandaté(e)s, les questions qui transcendent les réformes territoriales appellent plus que jamais des expressions CGT cohérentes propices à valoriser un front commun CGT lisible et perceptible par les syndiqués, les salariés et les forces politiques, opposé à la division et à la mise en concurrence des territoires, à la montée des régionalismes, « au chacun pour soi ».

Par ailleurs, une grande lucidité doit présider quant à la prise en compte réelle et sérieuse d'une expression de la société civile représentée dans les CESER sur des sujets aussi importants dans une temporalité aussi resserrée. Que vaudra l'expression d'un CESER dans le programme qui se dégage des déclarations et des informations gouvernementales ? Ainsi, la presse se fait l'écho d'une nouvelle salve de consultations, du 14 au 16 mai, par le Président de la République des 13 responsables des formations politiques représentées au Parlement sur la réforme territoriale. *"C'est à l'issue de ces consultations que le président choisira la voie la meilleure pour aboutir"*, a déclaré mardi 12 mai sur Europe 1 André Vallini, le secrétaire d'État à la Réforme territoriale. Cet exemple, parmi d'autres, confirme que la réforme institutionnelle reste du domaine exclusif des élus politiques qui recherchent un « consensus » à partir de considérations éloignées des préoccupations des salariés actifs, en recherche d'emplois, en retraite.

Enfin, la demande faite par la délégation CGT du CESE que ce projet de loi fasse l'objet d'une saisine gouvernementale du CESE n'a pas été entendue.

Ces constats peuvent permettre à chaque Comité Régional ou à plusieurs lorsque la configuration de réflexions communes s'avère nécessaire d'apprécier la nature de l'investissement du comité régional ou de la délégation CESER dans les initiatives organisées par les Conseils régionaux durant les prochains mois.

¹ **ACTE III DE LA DECENTRALISATION - ENJEUX, EXIGENCES ET DEMARCHES REVENDICATIVES** (Document de réflexion) – février 2013. **Document de réflexion - Paquet « lois de décentralisation »** février/mars 2014. **Décentralisation/Réformes institutionnelles Document de décryptage** - Grands axes du projet de loi - Rapports Yves Krattinger / Jean-Pierre Raffarin - Martin Malvy / Alain Lambert – 26 avril 2014.

3°) Les écueils à éviter

Comme cela est relevé dans les précédents documents de réflexion confédéraux, l'approche institutionnelle – voire professionnelle - classiquement privilégiée pour porter une appréciation sur les lois de décentralisation s'avère définitivement dépassée.

La recomposition institutionnelle qui se dessine s'inscrit **dans le jeu de la compétition économique mondiale**. Elle s'inscrit pleinement dans une logique éminemment libérale, répondant aux volontés des grands groupes et aux choix européens décidés par les États. En France, elle est conduite et assumée par l'Etat en étroite collaboration avec les Associations d'Élus au premier rang desquelles l'Association des Régions de France. L'accélération dans la dernière période du « bing bang territorial » - réforme des régions, de l'intercommunalité, devenir des conseils généraux – répond à l'objectif d'une réduction massive des finances publiques pour financer le pacte de responsabilité. Les collectivités locales sont concernées à hauteur de 11 milliards. Cette recomposition s'organise autour de 3 axes :

- Concentrer les moyens des politiques publiques sur quelques territoires autour de quelques projets dits d'excellence. ;
- Diminuer résolument l'emploi public et la sphère d'intervention des services publics au bénéfice du privé ;
- Réduire en profondeur les capacités d'intervention citoyenne.

Les conséquences pour les salariés sont considérables tout comme pour l'économie, la croissance, le développement industriel, le service public. Dans ce cadre, elle affecte tous les pans de la vie des salariés et des populations : travail, emploi, éducation et formation, santé, transports, développement industriel, recherche et développement, logement, développement culturel, énergie, communication, prestations sociales, services à la personne, allongement de la durée de vie, etc.... **autant de préoccupations qui doivent constituer le socle de notre démarche et de nos interventions publiques et institutionnelles.**

Sur toutes ces questions, le croisement professions/territoire, dans une démarche de construction revendicative confédéralisée est essentiel.

Enfin, étant donné les enjeux, une attention mérite d'être portée sur l'écueil consistant à centrer notre réflexion à partir de nos propres structures.

4°) L'appropriation des enjeux

L'un des investissements pour la CGT dans la période reste de favoriser l'appropriation des enjeux par les principaux dirigeants et militants des organisations territoriales et des syndicats. Cette démarche de toute la CGT compte au nombre des axes de travail de la « feuille de route » de la Commission Confédérale « enjeux territoriaux » validée par la CEC.² Cette appropriation ouvre, lorsqu'elle est organisée, sur des constructions revendicatives coordonnées, confédéralisées. Elle permet de dépasser une approche institutionnelle et de nourrir une stratégie et des contenus revendicatifs concrets et alternatifs.

L'expérience le confirme. Quelle que soit l'appréciation portée par notre syndicalisme sur l'évolution de l'organisation politique et administrative de la Nation, il est de notre responsabilité syndicale de **peser par l'action syndicale sur les contenus de ces réformes**. Dépasser les « slogans incantatoires »,

² Cf le peuple spécial consacré à la réorganisation de la maison confédérale et aux feuilles de route des commissions confédérales.

prioriser une démarche de réponse aux besoins nécessitent de construire des objectifs revendicatifs concrets, de nourrir le rapport de force, l'ensemble résultant d'un travail croisé professions/territoires.

Cette appropriation peut s'organiser sous des formes à apprécier par chaque comité régional : journées d'étude sur l'ensemble des réformes et démarche revendicative ; journée d'étude sur un thème particulier et démarche revendicative, etc....L'objectif est de parvenir à une « feuille de route » construite avec les syndicats à partir des besoins favorisant le développement économique et social des territoires : « *oser écrire sur une feuille blanche en faisant abstraction de l'existant* » a souligné une camarade en prenant l'exemple de réalisation de schémas de santé par la CGT.

Les demandes d'aides pour la construction, l'organisation et l'animation de ces journées sont à adresser au pôle « activités CGT en territoires » qui mobilise avec la commission confédérale « enjeux territoriaux » les moyens pour y répondre.

Trois questions méritent d'être mises en exergue dans la période

- La première a trait à la création et l'organisation des *maisons de services au public* prévue dans le projet de loi. Cette création traduit une orientation politique visant à substituer aux services publics rendus par des Administrations publiques ou des services publics, des « **services au public** ». Derrière cette sémantique, se profile l'accentuation de la diminution du champ couvert par les services publics. Le service rendu à l'usager serait réalisé soit par des entreprises soit par des associations. Dans une période de réduction massive des dépenses publiques, les conséquences de cette création ne sont pas toutes imaginables mais elles seront néfastes pour les usagers. Il y a besoin sur cette question de faire monter des exigences de services publics ayant les moyens de fonctionner et de remplir leurs missions de services publics. Tous les secteurs sont concernés y compris ceux rayonnant sur le champ de la protection sociale à l'instar des CARSAT.
- La seconde a trait à la place et au rôle de l'Etat dans les territoires : que ce soit à l'échelle nationale ou dans les territoires, les responsabilités, les missions et l'organisation des services de l'Etat dans les territoires vont muter. Cette mutation va au-delà du simple transfert de personnels de l'Etat vers les collectivités. Elle porte sur l'approche privilégiée pour faire vivre les concepts d' « Etat stratège », « Etat garant de l'intérêt général », « Etat garant de l'égalité et de la cohésion sociale et territoriale ». Ces questions demandent aussi à être travaillées très concrètement avec les syndicats des administrations d'Etat dans les territoires.
- La démocratie sociale : quelque soit la recomposition institutionnelle, l'exercice de la démocratie sociale doit devenir effective et se traduire par des dispositifs clairs là où se décident des choix stratégiques, par la création de droits et de moyens interprofessionnels. Dans ce cadre, la question de l'hébergement des organisations syndicales peut commencer à être posée.

5°) Des constructions « inter comités régionaux »

Les fusions et regroupements envisagés par les exécutifs nous « poussent » de fait à travailler plus étroitement ensemble. C'est une situation inédite mais qui nous est imposée si notre objectif partagé reste de contrer la mise en concurrence entre territoires.

Si des obstacles surgissaient quant à l'effectivité de cet indispensable travail en commun à partir de projets revendicatifs, le pôle « activités CGT en territoires » peut mobiliser des moyens afin d'aider à lever les obstacles.

Ce travail en commun à l'échelle des comités régionaux doit nourrir les expressions des délégations dans les CESER.

6°) Quelques axes d'intervention

Ils peuvent s'articuler autour de 4 grands thèmes sur lesquels doivent être interpellés les élus :

- Quelle ambition industrielle et sociale portez-vous ? Nous, la CGT nous avons des propositions. Quel est votre avis ?
- Compte tenu des fractures territoriales et des inégalités sociales croissantes, quelle est votre vision de l'organisation des solidarités sociales et territoriales ? Nous, la CGT nous avons des propositions. Quel est votre avis ?
- La désaffection des citoyens aux élections, les résultats des dernières élections avec notamment la montée du FN confirme un désarroi et une défiance à l'égard de l'action publique et de ses représentants. Quelles dispositions concrètes pour rendre effective une véritable démocratie sociale ? Nous, la CGT nous avons des propositions. Quel est votre avis ?
- Les collectivités territoriales vont subir des diminutions drastiques de dotations de l'Etat et sont appelées à réduire leurs dépenses. Quelles conséquences sur l'investissement public ? Sur les services publics de proximité ? Nous, la CGT nous avons des propositions. Quel est votre avis ?

7°) Les perspectives internes

Une commission exécutive confédérale sera consacrée à cette question pour affiner le positionnement, les exigences revendicatives et la démarche confédérale. Elle sera nourrie des initiatives menées dans les territoires, des questionnements et des propositions exprimés. En ce sens, il est souhaité que les informations sur les initiatives prises, les questionnements, les propositions soient connues.

Ces informations sont à communiquer au « pôle activités CGT en Territoires ».

A plus moyen terme, le prochain CCN pourrait consacrer une partie de ces travaux à ces questions. C'est en ce sens que s'organisent les travaux de la commission confédérale « enjeux territoriaux » animé par Fabrice Angéi en relation avec les commissions « missions publiques », « industrie » et « démocratie sociale ».

Cette articulation confirme la recherche de cohérence revendicative de la CGT à tous les niveaux.